

# Organisation d'une soirée en K-Fêt

Ce papier doit être rempli, signé et fourni en deux exemplaires (ont éventuellement un numérique) au chef K-Fêt. Une fois signé par celui-ci l'exemplaire papier doit être confié à la cellule H&S une semaine avant la soirée.

Organisateur :

Promo :

Portable : . . . .

Date : / /

Horaires : de h à

h

Nombre de personnes attendues :

dont extérieurs :

Objet :

Responsables Ordre et Discipline :

1. Portable : . . . . Présent de à	2. Portable : . . . . Présent de à
3. Portable : . . . . Présent de à	4. Portable : . . . . Présent de à

L'organisateur a lu la charte d'utilisation de la K-Fêt disponible sur le site de celle-ci à l'adresse <http://www.cof.ens.fr/k-fet/mode.html> ainsi que celle propre aux soirées en elles-même disponible à l'adresse <http://www.cof.ens.fr/k-fet/soirees.html>. En particulier il prendra soin :

- de s'être assuré la présence d'un membre de l'équipe K-Fêt pendant toute la durée de la soirée,
- d'être présent et joignable tout le long de la soirée,
- de s'occuper du ménage avant et après la soirée,
- de veiller à ce que ses invités se comporte convenablement,
- de fournir une liste des invités aux gardiens de la loge,
- d'obéir à toutes les demandes des vigiles ou des membres de l'équipe K-Fêt.
- de se limiter aux alcools de catégories 1 et 2 (bières, vins, boissons à base de vin, champagne),
- de veiller à ce que l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux soit respectée.

L'organisateur de la soirée, le / / ,	Le chef K-Fêt, le / / ,	La cellule H&S, le / / ,
--	----------------------------	-----------------------------